



Cheque en ma possession non encaissé

Par **marthoune**, le **20/05/2015 à 14:28**

Bonjour j'ai en ma possession un chèque qui date de 2008 .Comment faire pour l'encaissé?merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **20/05/2015 à 15:54**

Bonjour,
Déjà commencer par évoquer le problème avec le titulaire du compte.
Le chèque n'est plus encaissable comme instrument de paiement, mais peut représenter une reconnaissance de dette, laquelle peut aussi être prescrite selon sa nature.